



SOLDIS Info n° 8

Association nationale pour la mémoire
des militaires portés disparus en Algérie

*" Il ne faut pas les oublier.
Dire seulement leur nom, c'est les défendre, c'est les sauver.
Camarades de régiment, quand vous vous retrouverez, parlez des morts,
parlez-en librement, comme s'ils étaient encore vivants....
Ils ne mourront pas tant que nous les aimerons."*

Roland DORGELES

Merci à ceux
qui nous
soutiennent

SOLDIS INFO N° 8

SEPTEMBRE 2019

Le mot du président de SOLDIS

*« La France est une nation qui n'abandonne jamais
ses enfants quelles que soient les circonstances...»*

En entendant cette affirmation du Président de la République, M. Emmanuel MACRON, prononcée à l'occasion de l'hommage rendu aux deux Commandos Marine tués au Burkina Faso au mois de mai dernier, on ne peut que regretter que ses lointains prédécesseurs, placés à la tête de notre pays durant la guerre d'Algérie, n'aient pas eu la même vision des choses lorsque des citoyens français, civils ou militaires, étaient capturés ou enlevés par les rebelles.

Car si quelques actions de recherches de renseignements ont bien eu lieu, ici ou là, pour tenter de retrouver des « disparus », aucune action de force réelle n'a été tentée, même lorsque les renseignements étaient précis, pour retrouver et libérer les Français victimes de cette forme de terrorisme.

Cela est d'autant plus révoltant lorsqu'il s'agit de militaires. Car ceux-ci étaient envoyés en Algérie pour remplir **une mission au service de leur pays**. Et celui-ci s'est révélé incapable non seulement d'assurer leur sécurité, ce qui peut se comprendre dans certaines phases de combat, mais également de réagir avec force et détermination lorsqu'il s'agissait d'enlèvements purs et simples, notamment pendant la période postérieure au 19 mars 1962.

Des militaires qui ont été purement et simplement abandonnés à leur triste sort, tandis que leurs familles, laissées dans une ignorance totale, subissaient une peine à jamais ineffaçable, comme c'est toujours le cas, quelles que soient les circonstances, devant le phénomène de disparition.

C'est pourquoi, dès que l'élaboration de la liste nominative de ces disparus aura été achevée, SOLDIS s'est fixé pour objectif d'élever un monument à leur mémoire. Il s'agit d'une forme de **réparation morale** qui pourra seule, à défaut d'autres manifestations réparatrices qui n'auraient plus aucun sens, compenser les souffrances et les malheurs endurés par les victimes, par leurs familles et par leurs compagnons d'armes.

SOLDIS compte donc sur la solidarité de tous, même de manière modeste, pour rappeler ainsi leur mémoire et surtout, l'horrible façon dont ils ont trouvé la mort, au service d'un pays qui a oublié jusqu'à leur souvenir.

Le général (2S) Henry-Jean FOURNIER
Président de SOLDIS ALGERIE



SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE
ET DES ARCHIVES

Que diraient nos frères d'arme, disparus en Algérie ?



Au fond de l'âme, entendez-vous nos râles ?
 Sur la guerre qui brisa notre vie !
 D'une France muette, à notre égard !
 De nos familles qui souffrent d'un vide !
 D'amis, fiancées qui nous attendaient
 Et, tous nos projets de jeunes, éclipsés !

Les considérés "ni morts, ni vivants",
 Tels volatilisés, dans le néant,
 Gommés en France, ignorés du public !
 Nos proches dans le tourment, s'inquiètent
 Du grand trou noir où nous sommes placés !
 Mais pourquoi ce silence autour de nous ?

Nous souffrons de l'abandon de la France !
 Amers, envers nos hommes politiques !
 Critiques, sur ceux qui veulent l'oubli
 Pardonnons aux Maghrébins qui trahirent
 Pour sauver leur peau, car c'est leur pays
 Recherchez la vérité historique.

Un fil affectif nous relie à vous,
 Frères d'arme, qui creusez le passé
 Nous sommes heureux, de sortir de l'oubli
 Et, vos recherches nous font quitter l'ombre
 Nous vous sommes reconnaissants de toutes
 Vos réactions qui nous réhabilitent.

NOS SOUTIENS

Deux nouveaux logos s'affichent en 1ère page, parmi nos soutiens. Nous avons en effet été rejoints par

l'ANCCORE

Association nationale des cadres de Cherchell officiers de réserve et élèves (1942-1962) (www.anccore.fr)

la MAFA

Maison des agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
 (www.mafa-pn.fr)

Merci à eux et...bienvenue à ceux qui suivront leur exemple !

**SOLDIS, excellente idée pour nous tous
 Recenser, parler de notre vécu,
 Nous faire connaître, nous réjouit
 La stèle donne un lieu du souvenir,
 De recueillement pour tous les esprits
 A défaut de tombe pour notre corps !**

**Rancunes et vengeances ne servent à rien,
 Les disparus concernent les deux pays
 Unis par notre Histoire et la Mémoire.
 Recherchez la vérité des deux bords
 Familles, amis, vivez sereinement
 Frères d'armes, ne nous oubliez pas!**

Jean Yves Jaffres,
 Vice-président d'honneur de SOLDIS

26/04/2019

Disparus !

Disparus !

Le terme prête souvent à confusion. On pense souvent à ces « chers disparus » qui reposent au cimetière voisin.

Mais ceux dont il s'agit ici n'ont précisément pas de sépulture. Ils n'en ont jamais eu : leur corps n'a jamais été retrouvé et on ne sait s'ils sont morts ou vivants. Depuis plus de cinquante ans, leurs familles, leurs amis, leurs compagnons d'armes vacillent entre espoir et désespoir. Ici, on a longtemps dressé le couvert de l'absent pour qu'il retrouve sa place en rentrant. Là, l'épouse n'est plus jamais sorti de sa maison, afin d'être là quand il reviendrait... Mais les tombeaux restent béants.

Et tous cherchent les réponses aux questions qui brûlent l'esprit : comment a-t-il disparu ? Qu'est-il devenu ? Où a-t-il été séquestré ? Est-il mort ? Comment est-il mort ? Où est son corps...

Les réponses sont aussi variées qu'il y a de cas de disparition. Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un « disparu » ?

Comment a-t-il disparu ?

Pour répondre à cette interrogation, il faut tout d'abord examiner comment s'est produite la disparition.

Toute guerre comporte toujours des cas de disparition. Mais comment pouvait-on disparaître en faisant du « maintien de l'ordre » dans des départements français, quadrillés par l'armée française et par des brigades de gendarmerie.

Le cas le plus simple est celui de l'embuscade, au cours de laquelle un détachement éprouve des pertes suffisantes pour être neutralisé et laisser l'adversaire maître du terrain assez longtemps pour capturer des survivants, parfois blessés, et les emmener dans sa fuite. Ceux-ci, portés disparus pour leur unité, deviennent des « présumés prisonniers ».

Il en est de même pour ceux dont le cantonnement est l'objet d'un coup de main brutal qui permet à l'assaillant, bénéficiant ou non d'une complicité, de s'emparer d'hommes et de matériel. Ceux-là aussi sont présumés prisonniers. Mais l'on ne sait rien sur eux.

Ces actes de guerre sont complétés par des actes de terrorisme, propres à ce genre de conflit. Les enlèvements de militaires isolés en font partie, comme les attentats ou les assassinats avec disparition du corps.

Certaines disparitions sont dues à des accidents, survenus en service ou en dehors de celui-ci. Ainsi en est-il de ce militaire qui est emporté par une rivière en crue au cours d'une tentative de franchissement au cours d'une opération. Ou de celui qui, en permission, se noie au cours d'une baignade en mer et dont le corps n'est pas retrouvé. On peut aussi classer dans cette catégorie les malheureux pris dans un incendie et dont ce qui reste des dépouilles mêlées ne permet pas d'identification certaine.

On évoquera aussi le cas, plus classique, de ces aviateurs dont l'appareil a sombré en mer corps et biens selon l'expression propre au monde de la mer.

On le voit, les circonstances des disparitions sont multiples. Mais si certaines relèvent, hélas, des aléas de toute guerre, voire de toute activité humaine à risque, on distingue aussi clairement les circonstances impliquant l'action de l'adversaire et par-là même, sa responsabilité dans la disparition.

Car les disparus sont initialement, dans ce cas, d'abord des prisonniers, c'est-à-dire des militaires désarmés, privés de liberté et donc placés dès cet instant sous la responsabilité de leurs gardiens.

Ce qui est généralement le cas dans les conflits opposant des états respectueux du droit international

ne l'est pas toujours dans le cas d'une rébellion ou d'une guerre de partisans. D'abord, parce que, sur le plan matériel, les rebelles disposent rarement d'un territoire leur permettant de garder leurs prisonniers, tout en étant eux-mêmes à l'abri des effets de l'affrontement. C'était la situation des forces de l'A.L.N. en Algérie.

Prisonniers du F.L.N.

Lorsqu'elles s'emparaient de prisonniers, volontairement (cas des coups de main) ou involontairement (cas des embuscades ou des accrochages), les forces de l'A.L.N. n'avaient d'autre solution que de les emmener avec elles, à travers le djebel et de leur faire vivre leur propre vie, en butte aux ratissages fréquents et aux risques des rencontres inopinées avec les forces de l'ordre. Dans quelques cas, les prisonniers furent conservés sur le territoire algérien-même.

Le cas le plus célèbre, grâce au livre de René ROUBY¹, fut celui d'un véritable camp de prisonniers, installé en Willaya 3 par Amirouche, au sein du massif de l'Akfadou en Grande Kabylie. Dans ce massif impénétrable, les prisonniers vécurent, durant plusieurs mois, dans des conditions particulièrement éprouvantes, tant en raison des aléas climatiques, que de la malnutrition ou encore des efforts physiques demandés lors des fuites imposées par la menace des forces de l'ordre, passant parfois tout près des captifs. Beaucoup trouvèrent la mort dans ces conditions et les quelques survivants furent soudainement libérés sans raison particulière, autre que la volonté de démontrer la générosité du chef rebelle².

Quelques autres cas sont connus, de prisonniers enfermés dans des grottes ou des caches, dans l'obscurité la plus totale durant des mois. Quelques rares individus furent ainsi découverts par les forces de l'ordre, au cours d'une opération ; deux autres furent libérés après les accords de cessez-le-feu. Beaucoup ne réapparurent jamais, sans doute morts de faim et de misère dans leurs caches, peut-être oubliés de leurs gardiens, eux-mêmes abattus au cours d'une opération. Certains ont sans doute également trouvé la mort, avec leurs gardiens, lors de la destruction des grottes où ils étaient

détenus.

De tous ceux-là, il est vraisemblable que l'on ne retrouvera jamais les corps, enfouis pour l'éternité dans le sol algérien.

D'autres prisonniers eurent plus de chance en étant acheminés, au prix de longues et difficiles marches, le plus souvent de nuit, vers le Maroc ou la Tunisie, après un franchissement périlleux des barrages frontaliers. Les autorités françaises eurent ainsi connaissance de l'existence de camps de prisonniers organisés dans ces pays, qui nièrent toutefois constamment leur existence et ne permirent jamais aux inspecteurs de la Croix Rouge Internationale de les visiter.

Ceux qui parvinrent dans ces camps, après avoir échappé aux exécutions sommaires qui sanctionnaient les individus blessés ou trop épuisés pour suivre durant ces marches, vécurent dans des conditions extrêmement sommaires, contraints de dormir à même le sol, sans couchage, nourris de manière insuffisante, vivant sans hygiène, dans une promiscuité forcée et surtout, la menace perpétuelle d'être exécutés, du jour au lendemain, sans préavis et bien sûr, sans raison. Ce fut le cas des trois fusillés d'avril 1958, en Tunisie. Quelques-uns cependant furent libérés, souvent grâce à l'action de la Croix Rouge Internationale, mais beaucoup trouvèrent la mort sans que jamais le F.L.N. ne fournisse d'indications sur les circonstances de ces morts, ni les lieux d'inhumation, pourtant nécessairement identifiés, puisque se trouvant dans des territoires « amis ».

Il y aurait donc lieu de pouvoir consulter les archives des autorités chargées de ces camps³ afin de retrouver d'une part, des listes de prisonniers détenus dans ces camps et d'autre part, les comptes rendus des décès survenus et les modalités de leur inhumation. On peut en effet légitimement penser que les autorités administratives de ces camps aient eu le souci d'enregistrer ces décès.

Dans le cadre d'accords internationaux, il devrait alors pouvoir être possible d'effectuer des recherches sur le terrain et d'identifier les corps éventuellement retrouvés.

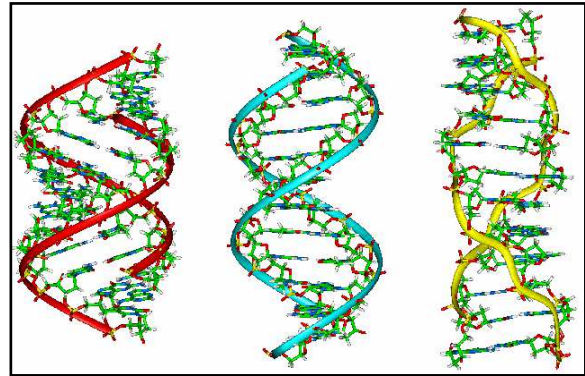
3 —des courriers ont été adressés à des familles, de la part d'une Sous-Direction des Centres d'hébergement et Prisonniers de Guerre au Maroc, dépendant du 2ème Bureau de l'ALN.(SHD 2 R 109)

¹ - Otage d'Amirouche (Editions Lavauzelle)

² - Libération de 17 prisonniers civils et militaires le 19 mai 1959 4

C'est pourquoi l'association SOLDIS s'est attachée, au cours de ses recherches dans les archives, à recueillir le maximum d'informations et d'indices permettant de cerner de la manière la plus précise possible les circonstances de la capture, mais surtout, quand cela est possible, de la captivité des militaires français capturés par l'A.L.N.

Dans l'espoir que, le jour où les relations entre la France et l'Algérie seront meilleures, ces informations puissent permettre de rechercher, dans les archives algériennes, les renseignements nécessaires, qui permettront peut-être de découvrir quelques corps afin de les rendre enfin à leurs familles.



Structures ADN

L'IDENTIFICATION DES CORPS

En admettant que l'on parvienne, un jour, à découvrir des tombes contenant des restes humains, se posera alors le problème de leur identification.

Le procédé aujourd'hui le plus efficace est celui de la vérification de l'ADN.

Il faudrait donc pouvoir disposer, le moment venu, d'une banque de données ADN provenant de proches du disparu (frère ou sœur, descendants, cousins par exemple).

Le recueil de ces données est aujourd'hui, en France, très encadré par la loi.

C'est pourquoi une réflexion est en cours pour déterminer dans quelle mesure il serait possible de procéder au recueil de l'ADN des personnes qui accepteraient ce prélèvement, puis de conserver, en toute confidentialité, les données acquises afin de pouvoir les utiliser le jour venu.

Et permettre ainsi, dans quelques cas, d'identifier avec certitude le corps retrouvé.

Les personnes volontaires sont invitées à se faire connaître de SOLDIS.

UN EXEMPLE D'ACTUALITE : Les disparus de Bosnie ou le besoin de savoir

Samedi 20 juillet 2019, 86 victimes du conflit bosniaque des années 1990 ont été enterrées, après exhumation et identification, à l'occasion des commémorations annuelles du nettoyage ethnique.

« *Moi, je suis passé à autre chose. Mais ma grand-mère est toujours traumatisée de ne pas savoir...* » raconte Amar, dont le grand-père a disparu durant cette guerre.

« *Les mères prient Dieu de ne pas mourir sans savoir* » confie une autre personne.

« *Les familles vivent dans l'ignorance, et donc ne peuvent pas affronter ce qui s'est passé. Le pire, c'est pour les enfants : ils grandissent sans tombe à visiter.* » ajoute une troisième.

« *Même si c'est très douloureux, les familles se réjouissent de pouvoir enterrer les leurs avec dignité.* »

Les corps ont été retrouvés lors d'une exhumation supervisée, en 2017, par la commission internationale pour les personnes disparues dans les Balkans. L'équipe de spécialistes a travaillé sans relâche à l'identification et au rassemblement des corps. L'utilisation massive de l'ADN, depuis 2001, grâce à la confiance et à la coopération des familles, a permis de retrouver 75% des disparus de ce conflit.

Toutes les opérations sur les charniers ont été traitées comme des scènes de crime, afin de préserver le maximum d'indices. Toutes les informations possibles sont en effet indispensables à la recherche de la vérité sur les conditions des disparitions, car pour les responsables de l'association des familles de disparus, le silence et le déni contribuent à « *transmettre le traumatisme d'une génération à l'autre.* »

Pour éviter que les familles, qui ne savent rien, soient laissées seules avec leurs émotions.

(Extrait d'un article paru dans le journal La Croix du 23 juillet 2019)

La disparition d'Alexis HERCELIN

La disparition d'un militaire au combat est toujours, pour ses compagnons d'arme comme pour ses proches, un drame incompréhensible, qui suscite d'innombrables questions, souvent sans réponse.

Nous présentons ici le fruit des recherches réalisées par le Major Jacky CHAGNOT, retraité de la Gendarmerie et secrétaire de l'UNC de SAINT NICOLAS DU TERTRE (56).

Outre l'hommage mémoriel qu'il représente, ce document apporte en effet la démonstration que, 60 ans après la disparition d'un homme, les interrogations demeurent, laissant place aux supputations les plus diverses.

En 1955, dans la capitale, la jeunesse danse le rock sur la musique de Bill Haley ou sur celle de Chuck Berry.

La DS fait la une au Salon de Paris, la ménagère n'est pas en reste, la cuisinière combinée électricité-gaz est mise pour la première fois sur le marché.

Les émeutes et les attentats commis de l'autre côté de la Méditerranée, laissent indifférents les Français, exceptés ceux qui, comme Alexis Hercelin, s'apprêtent à recevoir "leur convocation" pour la « guerre d'Algérie ».

Comme lui, un million et demi d'appelés du contingent embarquent à Marseille pour Alger. Tous sont contraints de quitter brutalement leur famille et leur métier alors qu'ils ne sont pas encore majeurs, (à l'époque la majorité était acquise à 21 ans).

50 ans ont passé. Si vous posez la question à ceux qui l'on connu, il vous sera répondu :

« Dam ! Il a été tué dans une embuscade en Algérie ! »

Non pas par curiosité, mais par respect pour la mémoire d'Alexis Hercelin et de sa famille, mes voisins, j'ai voulu savoir...

Commencent alors des recherches qui s'avèrent plus complexes que je l'aurais supposé. L'autorité militaire n'est pas bavarde sur ses disparus et encore moins l'Etat. Les seuls contacts sérieux et précis seront ceux de ses camarades du 28^{ème} Régiment de Dragons, 3^{ème} Escadron, qui l'ont connu ou qui sont partis en opération avec lui. Tous ont été coopératifs, soucieux d'apporter leur témoignage avant qu'il ne soit trop tard. Par reconnaissance je les cite tous les six, ainsi que le général Henry-Jean Fournier, président de Soldis Algérie avec lequel j'ai échangé par mail.

Au cours d'une embuscade survenue le 14 avril 1958, le dragon Lacaze Etienne perd la vie, tandis que trois autres, dont Alexis Hercelin, sont enlevés par le FLN.

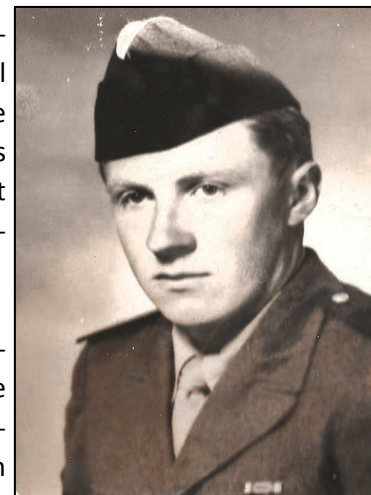
Le 14 avril 1958 à la descente des couleurs, le capitaine Bernabeu annonce à ses soldats qu'un "accrochage" avec le FLN, dans le secteur de Sidi Madjoub, a causé la mort d'un des leurs, et qu'il y a eu deux blessés graves ainsi que trois militaires postés en éclaireurs enlevés par les rebelles.

Dès le lendemain matin, les reconnaissances reprennent dans le secteur visé la veille, malgré l'exploration minutieuse des bosquets et des rochers qui a duré toute la journée, les trois soldats enlevés restent introuvables.

Le lendemain, 15 avril 1958, une lettre sous cachet du FLN est adressée par Pérez et Jaboulay au capitaine Bernabeu, cette dernière confirme la capture de Jaboulay et de Pérez et requiert le renvoi de leurs « effets civils ». À ma grande surprise, il n'est fait mention nulle part de la capture d'Alexis Hercelin.

Un peu plus tard les parents de Jaboulay et de Pérez recevront une lettre de leur fils visiblement dictée par leurs tortionnaires. Cette pratique était courante de la part du FLN d'adresser un courrier après une capture dans le but de rassurer et de gagner du temps. Le plus souvent les prisonniers capturés étaient torturés et exécutés dans les jours qui suivaient leur enlèvement.

Voici le texte envoyé par Jaboulay le 15 avril 1958 à ses parents :



« Chers parents

Je pense que ça va toujours bien à la maison. Moi je suis prisonnier mais ça va toujours bien. Je suis bien traité et je suis ni blessé ni rien, alors essayez de ne pas vous faire trop de souci pour moi, pas à vous en rendre malade.

Enfin je pense que le travail va toujours bien et que le beau temps est revenu ».

Signé René (Jaboulay)

Madame Giraud mère de Jean Pérez reçoit la lettre suivante, datée du 15 avril 1958:

« Maman je viens avec cette lettre pour te faire savoir de mes nouvelles qui, pour le moment sont bonnes, et je pense qu'à la maison tout va bien. Je dois te dire une chose qui va peut être te chagriner, mais hier, 14 avril nous avons eu un accrochage et nous avons été faits prisonniers par l'ennemi. Je te dirai que nous sommes bien traité, on ne peut pas savoir quand on va être libéré, alors je vais envoyer mes affaires civiles, par les copains de la chambre ».

Ton fils Jeannot

Les deux lettres reçues portaient le sceau du FLN sur le coin gauche du sommet de la lettre.

Et à la fin du mois de septembre, madame Giraud recevait un paquet qui contenait, en supplément des affaires civiles, des souvenirs achetés auparavant pour sa mère et sa fiancée.

Le 14 mai 1963 les familles des soldats Jaboulay et Pérez reçoivent une nouvelle lettre à entête du Ministère des Armées qui est sans équivoque :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que deux documents provenant de la Wilaya 3 de l'ALN dont le premier porte le numéro 95 en date du 2 mai 1958 et le second portant le numéro 14 daté du 9 mai 1958, précisent qu'il est donné l'ordre de faire passer par les armes les deux prisonniers en question. Un troisième enfin, marqué du numéro 14 daté du 10 mai 1958 à 18 heures, prescrit de marquer l'emplacement de la tombe des prisonniers et de déclarer, en cas d'un éventuel contrôle qu'ils étaient considérés comme criminels de guerre. Bien entendu cette dernière consigne n'est pas appliquée et les corps ne seront jamais rendus aux familles.

Mais alors, qu'est-il advenu d'Alexis Hercelin enlevé en même temps que ses deux camarades ?

NOTA

Louis et Ernestine HERCELIN, ses parents, ont revu Alexis début décembre 1955, lors d'une convalescence de 25 jours accordée à la suite d'une jaunisse. À l'issue de sa guérison, le 27 décembre 1955, il regagne son régiment du Train à Beni-Messous. En juillet 1957 il quitte ce régiment pour rejoindre le 28^{ème} Dragons à Birbouche, secteur d'Orléansville.

La seule permission accordée à Alexis Hercelin en dehors de sa convalescence fut à la Toussaint 1957. Au cours de celle-ci il aurait dit à ses amis :

« Je pense que je ne vous reverrai pas... je ne vais pas revenir ! »

En 1958, peu de temps après que la nouvelle de l'enlèvement des trois militaires soit "rendu public", des journalistes se pressent au domicile des parents d'Alexis à « la Ville Daniel » à Saint Nicolas du Tertre (maison mitoyenne avec celle de mes grands-parents). Ils sont venus reconforter la famille Hercelin arguant que ses deux camarades ont adressé un récent courrier à leurs parents et que pour Alexis l'espoir subsiste. Rassurés Louis et Ernestine présentent la dernière lettre de leur fils elle porte la date du 12 avril 1958 (deux jours avant sa disparition).

Dans la douleur, les parents apprendront le 17 juin 1963 par décision du Tribunal de Grande Instance de Vannes, que leur fils Alexis jusqu'ici porté disparu est « Mort pour la France ».

La perte de leur unique fils Alexis ne sera jamais effacée, en compensation de cette perte affective, les parents devront se contenter d'une maigre pension...

Alors que c'est-il passé ? Pour quelles raisons sommes-nous restés sans nouvelle du « troisième disparu... »

Encore dans l'incertitude, bien que des éléments importants aient été apportés au dossier, les recherches continuent. On peut cependant émettre des hypothèses probables, en voici deux qui prévalent dans le contexte particulier de cet enlèvement.

Tout d'abord une certitude, Alexis Hercelin a été tué lors de son enlèvement puisque le FLN ne parle pas de lui le lendemain, ce détachement justifie amplement qu'il n'est plus avec ses deux camarades.

Tout laisserait à penser que c'est hors de la vue des autres militaires que l'enlèvement des trois sentinelles aurait eu lieu.

Alexis a-t-il essayé de fuir... il aurait alors été abattu par les rebelles. Il se peut que ses deux camarades aient été fait prisonniers avant lui et aussitôt emmenés dans la montagne et que de ce fait, ils n'aient rien vu.

« Mais me direz-vous, alors, qu'ont-ils fait du corps qui n'a pas été retrouvé ? »

« C'est vrai ! »

Une chose cependant est probable, les rebelles ne s'embarrassent pas des corps dans leur fuite lors d'une embuscade. Leur pratique est toujours la même, après avoir fouillé les tués, ils s'emparent de leurs habits et armement puis se fondent au plus vite dans le djebel.

« Alors pour quelles raisons ne l'a-t-on pas retrouvé le lendemain ? »

Lors d'une embuscade, il y a souvent des représailles vengeresses à l'encontre des villageois des alentours. Alors, soucieux de ne pas avoir d'ennuis en cas de découverte d'un corps étranger sur leurs terres, les habitants l'auraient fait disparaître avant les recherches du lendemain. (Cette version m'est retournée par le général Fournier de SOLDIS)

Cet article n'est pas une fin dans mes recherches que je poursuis toujours... pour savoir !



Alexis HERCELIN, photographié avec quelques camarades, au cours d'une pause café dans une mechta

Le nom d'Alexis Herculien est inscrit sur le mur du Mémorial des Disparus érigé à Perpignan, dans le jardin du couvent Sainte Claire de la Passion, en mémoire des Français civils et militaires disparus en Algérie.

Son souvenir est également présent sur le mémorial AFN du plateau de la Garenne à Vannes ainsi que sur le monument aux morts de la commune Saint Nicolas du Tertre.

Jacky CHAGNOT

MES SOURCES D'INFORMATION

Général Henry-Jean Fournier, président de Soldis Algérie.

Jean-Yves Jaffres, auteur de 3 livres dont "Prisonniers et disparus durant la guerre d'Algérie".

Billy Jean du 28^{ème} Dragons, domicilié ST Yriex (Charente).

Max Guérin du 28^{ème} Dragons, domicilié Ciers d'Abzac (Gironde).

Désiré Le Peuedic du 28^{ème} Dragons 3^{ème} Escadron, domicilié à La Trinité sur Mer (Morbihan).

Bernard Paquin du 28^{ème} Dragons, domicilié à Nancy (Meurthe et Moselle).

Jean Ricaud, Président UNC de Saint Nicolas du Tertre

Philippe et Françoise Cavalon, pour la photo d'Alexis Herculien.

NOTE DE SOLDIS

L'auteur parle d'enlèvement. En fait, il s'agit d'une « capture au combat », ce qui différencie ce type de disparition, assimilable à l'état de « prisonnier de guerre » des actes terroristes commis à l'occasion d'enlèvements, qui revêtent un sens juridique différent.

ON RECHERCHE

L'Association SOLDIS est en relation avec un certain nombre de familles de disparus, mais malheureusement pas avec toutes. En prévision des actions que nous comptons mener dans un proche avenir (inauguration du monument des disparus, diffusion du Livre d'Or, recueil des ADN, etc...), nous souhaiterions pouvoir contacter le maximum de familles concernées.

A cet effet, nous demandons à toutes les personnes qui seraient en contact avec une famille de bien vouloir nous fournir un moyen de la contacter (téléphone, mail, adresse postale).

Cela nous permettrait de leur adresser ce bulletin et de prendre contact avec elles.

Merci d'avance!

PS—Nous rappelons que l'adhésion à SOLDIS est gratuite pour les familles des disparus

LE RECIT DU COMBAT

Le 14 avril 1958, le capitaine BERNABEU, qui commande provisoirement le 3ème Escadron du 28ème Régiment de dragons , stationné à la ferme de Birbouche, est informé par deux villageois qu'une ferme voisine a été incendiée par des fellaghas et que les auteurs seraient toujours dans le secteur. Il envoie aussitôt un peloton composé d'une vingtaine d'hommes et de deux half-tracks, aux ordres du Maréchal des Logis CREUZAT.

Parvenu un peu avant 11 h à proximité de l'objectif, dans le secteur de Voltaire, le chef de patrouille, prudent, arrête son détachement sur la « crête militaire », juste avant d'accéder à la crête proprement dite, qui débouche sur un plateau à « découvert ». La patrouille se trouve alors à environ 3 kms du cantonnement de l'escadron.



Tandis que ses engins se postent en observation, il envoie trois éclaireurs vers l'avant, pour reconnaître les lieux et protéger son dispositif.

Alexis HERCELIN, René JABOULAY et Jean PEREZ, qui sont à bord du premier engin sont désignés pour cette mission, tandis que le dragon Joseph DESMARTIN, pilote du half-track, poste son engin sur le côté gauche de la piste.

Le dragon Jean RICHARD, pilote du second engin, fait de même à une trentaine de mètres en arrière. Le reste des hommes débarquent en restant à proximité des blindés.

Au bout d'une heure, le MDL CREUZAT rend compte qu'il n'y a rien à signaler et il reçoit alors l'ordre de regagner le poste.

D'un coup de sifflet, le chef de peloton rappelle son personnel. Ce coup de sifflet paraît être le déclencheur de l'attaque des rebelles. Aussitôt une violente fusillade prend à partie les Dragons qui ripostent de leurs emplacements au milieu des rochers et des buissons. Le dragon Jean RICHARD manœuvre son half-track pour se mettre en position de départ. Il essuie une grêle de projectiles qui laissent des impacts sur son engin blindé. Le Mdl Creuzat remonte en courant pour se mettre à l'abri du half-track en criant à ses hommes « On est encerclés ! ». Aux dires du témoin Richard, les impacts de balles levaient de la terre derrière lui, par chance le Mdl Creuzat réussit à se protéger derrière le blindé.

Un guet-apens tendu par plus de 150 rebelles vient de précipiter la patrouille dans une embuscade d'une violence inouïe. Le feu des armes automatiques est si intense qu'il contraint les militaires à « décrocher » sous les rafales ennemies. Les mitrailleuses des deux half-tracks crépitent mais leurs tirs s'avèrent impuissants à faire taire les armes adverses. Le combat est si violent que, dans son compte rendu, le capitaine déclarera avoir entendu les tirs, depuis son poste de Birbouche. Alerté par radio de l'embuscade, le PC de l'escadron envoie aussitôt des renforts, tandis que des tirs de mortier sont appliqués sur la zone. Puis un avion de chasse intervient et survole le site mais l'ennemi s'est replié et demeure invisible. Pendant ce temps, le peloton Creuzat est parvenu à se replier. A son retour au poste, il constate l'absence des trois éclaireurs envoyés en avant du dispositif. Il constate également la mort du dragon LACAZE, ramené par ses camarades.

L'attaque aurait fait 3 victimes parmi les fellaghas, sur l'un d'eux il a été retrouvé un plan des lieux indiquant que l'embuscade était prévue un peu plus loin, sur un plateau à « découvert ». Aux dires des personnes présentes, si tel avait été le cas, il est vraisemblable que toute la troupe aurait été décimée.

Les six témoins du 28ème sont unanimes: après l'embuscade, aucun d'entre eux n'a eu de nouvelles ou d'informations relatives à la disparition d'Alexis HERCELIN.

COMMENTAIRES DE SOLDIS

Aucun document relatif à la disparition de René JABOULAY et de Jean PEREZ (lettres à leurs familles ou comptes rendus du FLN) ne mentionne le nom d'Alexis HERCELIN. Il est donc probable que sa disparition est intervenue dans des conditions différentes de celle de ses camarades, qui l'ont ignorée. Détaché en avant de son groupe, il a vraisemblablement été tué dès le début de l'action et abandonné sur le terrain par son unité au cours de son repli. Par la suite, et avant le retour des troupes, il est vraisemblable que les villageois des environs ont fait disparaître le corps, afin d'éviter d'être mêlés à l'embuscade. Seules des investigations immédiates auraient peut-être pu permettre de retrouver le lieu d'inhumation, disparu ensuite dans la végétation. Mais cela n'a pas été fait...

PRISONNIERS ET EXECUTES

Capturés en même temps que le Dragon Alexis HERCELIN, dès le début de l'embuscade, les Dragons René JABOULAY et Jean PEREZ, qui ont donné des preuves de vie dans les jours suivants, ont été exécutés le 9 mai 1958



René JABOULAY

né le 9 janvier 1936 à RIVE DE GIER (42)

fait prisonnier le 14 avril 1958

exécuté le 9 mai 1958

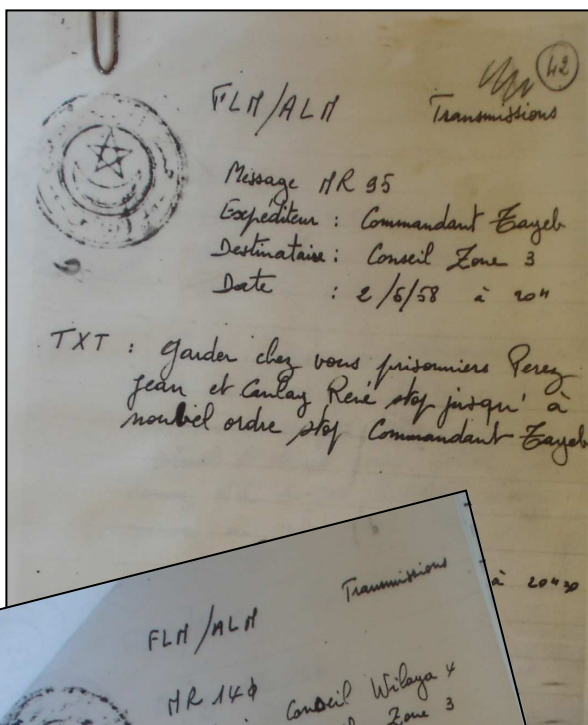


Jean PEREZ

né le 31 janvier 1936 à SAINT-ETIENNE (42)

fait prisonnier le 14 avril 1958

exécuté le 9 mai 1958



Ce sont des documents découverts quelques mois plus tard dans une cache qui apportèrent la preuve de la mort des deux Dragons:

Message NR 95 du 02.05.1958 expédié par le Cdt TAYEB au Conseil Zone III :

« Gardez chez vous prisonniers PEREZ Jean et COULAY René jusqu'à nouvel ordre »

Message NR 140 du 09.05.1958 expédié par Conseil Wilaya IV à Conseil Zone III :

« Faites passer immédiatement les deux prisonniers par les armes. Nous rendre compte.

Colonel M'Hamed, pour Allal, donnez NR de vos lunettes. Pense à vous »

Enfin, un dernier document apporte la preuve du crime commis:

Message NR 150 du 10.05.1958 expédié par le Colonel M'HAMED au Conseil Zone III :

« Marquez emplacement enterrement des 2 prisonniers. En cas éventuel contrôle interdire, considérant les prisonniers comme criminels de guerre. Ont volé, violé et tué à Médéa. Nous rendre compte exécution décision. Colonel M'Hamed.

(Source: SHD 1 H 1506)

Malgré ces preuves, dans l'incertitude de la réalité du renseignement et de l'identité des fusillés, le commandement décide de ne pas informer les familles concernées et maintient les dragons JABOULAY et PEREZ dans la catégorie des disparus présumés prisonniers jusqu'à la fin de la guerre. Leur décès ne sera officiellement annoncé à leur famille qu'en 1963, cinq ans après.

Un cas exemplaire

Régulièrement, une video, parfois remplacé par un texte écrit, circule sur Internet⁽¹⁾, relatant les conditions de captivité endurées par un jeune soldat français dans les mois qui suivirent l'indépendance algérienne. Nombreux sont ceux que ce récit émeut et interpelle, voire parfois révolte. Ces faits sont-ils vrais ?

Le général Henry-Jean FOURNIER, président de l'Association SOLDIS ALGERIE, qui connaît le cas de ce soldat, André A..., a étudié son dossier, après avoir rencontré l'intéressé (avec l'aide de l'UNC Gironde), pour savoir ce qu'il en était.

André A... originaire de Villeneuve sur Lot (47) a été appelé en 1961 pour effectuer son service militaire. Au cours de ses classes à Fréjus, il a maille à partir avec la justice militaire à la suite d'une absence irrégulière qui lui vaut une sanction. A l'issue, il est affecté en Algérie, au 23^{ème} RIMA.

Début juillet 1962, dans le cadre du redéploiement des forces françaises en Algérie à la suite de la proclamation de l'indépendance, son régiment fait mouvement vers la région d'Alger et stationne à Maison-Carrée, dans la banlieue d'Alger.

C'est là que le 21 juillet 1962, alors qu'il était sorti en quartier libre, que le jeune André est interpellé par des algériens en uniforme. Il raconte :

« Ils m'ont pris ma carte d'identité militaire et l'ont déchirée. Je me suis retrouvé dans une camionnette avec des civils européens, dont le propriétaire du véhicule. On a été conduits dans une briqueterie, déshabillés et jetés dans un four encore tiède. Dans la nuit, d'autres Européens sont arrivés. A la fin, on était 17. Nous sommes restés là, entassés, sans boire ni manger, à redouter qu'ils allument le four. Au bout de quarante-huit heures environ, nous sommes partis en camion bâché. Une fois dans le djebel, on nous a fait descendre et on a entamé une marche forcée de plusieurs semaines pour arriver à la mine de fer de Miliana. Là, on nous a jetés à moitié nus dans une galerie. Dans la mienne, on était environ 60, mais il y avait d'autres galeries avec d'autres Européens. On nous obligeait à creuser avec des petites pioches. On avait droit à un verre d'eau par jour et parfois à un plat de semoule. Pour ne pas mourir de soif, on mettait nos slips dans les parois humides de la mine et on suçait les gouttes d'eau. Quand le plat de semoule arrivait, on se battait

comme des chiens entre nous. Certains sont morts d'épuisement, d'autres se sont volontairement tués. Une fois, l'un d'entre nous a planté sa pioche dans la terre et s'est jeté sur la lame.

Un jour, un ministre algérien est venu visiter la galerie. Je ne me suis pas levé pour le saluer. Il m'a balancé un grand coup de pied dans la tête [la cicatrice à l'arcade sourcilière est encore visible]. J'ai essayé de m'évader deux fois sans succès. La première fois, en représailles, on m'a donné de grands coups de bâton sur les chevilles. La deuxième, on m'a assis sur une pierre, ligoté à un pieu et arraché les ongles des orteils avec une pince. La troisième tentative a été la bonne. J'étais avec deux autres copains qui ont été abattus. J'ai marché jusqu'à l'épuisement. Des pieds-noirs m'ont découvert évanoui et nu dans un fossé. Ils m'ont soigné, puis embarqué dans un chalutier en direction de Marseille. Quand je suis arrivé chez moi, à Bordeaux, ni mes parents ni ma fiancée ne m'ont reconnu. Je pesais moins de 40 kilos. »

Mais le malheur d'André ne s'arrête pas là :

« **Le 22 juillet 1963, j'ai été arrêté par la gendarmerie de Villeneuve-sur-Lot.** C'était pendant mon voyage de noces. On m'a interné au fort du Hâ à Bordeaux pour « désertion en temps de paix » ! J'ai été brutalisé. On voulait que je livre les filières qui m'avaient permis de revenir d'Algérie. Je suis resté muet. On m'a ensuite conduit à l'hôpital militaire Robert Piquet. Sur la porte de ma chambre, on avait inscrit : « Individu dangereux, à ne pas mettre en contact avec les autres recrues ». Le tribunal militaire de Bordeaux m'a finalement acquitté. Je rends hommage au commissaire du gouvernement qui a plaidé pour ma non culpabilité. Il a ensuite été muté. »

(1) - http://www.wat.tv/video/temoignage-dun-soldat-enleve-2lz9j_2lz9r_.html

André bénéficie en effet d'un non-lieu et retrouve enfin la vie civile, mais on peut imaginer dans quel état psychologique il se trouve, abandonné à lui-même et sans aucune aide, jusqu'à ce que, dans les années 2000, l'UNC prenne en charge son dossier et l'aide à bénéficier de ses droits d'ancien combattant.

Pour comprendre ce qui s'est passé, il est nécessaire de rappeler qu'en ce temps-là, les autorités françaises soupçonnaient systématiquement tout militaire absent de désertion, avec, en outre de fortes présomptions d'appartenance à l'O.A.S.⁽²⁾, ce qui explique l'incarcération sans ménagements d'André.

D'autant plus que celui-ci, à son retour en France, n'avait pas eu le souci de régulariser sa situation militaire, sans doute par crainte de la justice militaire avec laquelle il avait déjà eu maille à partir. Il est vraisemblable aussi qu'il ne se considérait plus comme membre d'une institution qui l'avait abandonné à son triste sort, comme beaucoup d'autres, hélas.

On dénombre en effet, après le 19 mars 1962, plusieurs dizaines de cas de militaires français de souche européenne portés disparus. Un certain nombre ont été retrouvés, parfois après seulement quelques heures de détention, mais d'autres ne sont jamais revenus. Car en ce temps-là, le port de l'uniforme français n'offrait plus aucune protection en Algérie⁽³⁾

Le cas d'André, comme celui de beaucoup d'autres disparus non revenus fut évoqué très officiellement à l'Assemblée et au Sénat, où le gouvernement fut interpellé à plusieurs reprises sur ce dossier. Parmi les intervenants, il convient de saluer tout particulièrement le sénateur Etienne DAILLY, dont l'intervention figure au Journal Officiel⁽⁴⁾.

Mais ces dossiers furent étouffés, car, comme ceux des harkis, ils contrariaient la politique des relations avec l'Algérie. Ils ne furent périodiquement évoqués, de plus en plus faiblement, que par quelques élus, lors des débats sur le vote des fonds accordés à l'Algérie, fonds généreux qui ne permirent même pas d'obtenir la moindre information sur les soldats français disparus.

Que faut-il en conclure ? Tout d'abord, que l'histoire d'André est sans doute vraie, car elle corrobore d'autres informations parcellaires, obtenues ici ou là, sur le sort de nombreux captifs européens ou nord-africains, qui furent employés à des travaux forcés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Il est aussi peu vraisemblable qu'il ait été mêlé à l'O.A.S. d'une part parce que celle-ci avait cessé d'exister à la date de sa disparition et d'autre part, parce qu'il n'avait aucune raison, ni aucune compétence pour s'engager dans une telle voie.

On peut aussi estimer que cette histoire est emblématique de l'attitude des responsables politiques français de l'époque, qui se sont refusés à exiger la restitution des disparus, à un moment où il était sans doute encore possible de retrouver des survivants. D'autant plus que l'armée française était toujours présente, en force, sur le territoire algérien, où de nombreux renseignements confirmaient l'existence, clairement identifiée, de camps de prisonniers. Une enquête de la Croix-Rouge Internationale, effectuée en Algérie en 1963, n'aboutit également à rien, tant pour les militaires portés disparus que pour les civils qui avaient été victimes d'enlèvements.

Peu, très peu en sont revenus, comme André. Celui-ci vit aujourd'hui dans une maison de retraite de la région de Bordeaux. Pressentant peut-être qu'il ne pourrait plus parler un jour (ce qui est pratiquement le cas aujourd'hui en raison d'énormes difficultés d'élocution), Il a voulu témoigner, en réalisant en 2003 cette vidéo, pour que l'on n'oublie pas ceux qui ne sont jamais revenus et qui ont été abandonnés par la patrie qu'ils servaient.

C'est pourquoi l'association SOLDIS ALGERIE s'emploie activement à établir la liste précise de ces militaires portés disparus, dont elle souhaite perpétuer la mémoire grâce à un monument qu'elle projette de réaliser avec l'aide de tous ceux qui ne veulent pas oublier.

(2) - Organisation de l'Armée Secrète, organisme clandestin ayant lutté contre l'abandon de l'Algérie.

(3) - le cas des militaires de souche nord-africaine est tout aussi dramatique, mais difficilement dénombrable, car, aussitôt l'indépendance, les autorités militaires prirent la décision de ne plus poursuivre pour désertion les militaires F.S.N.A. n'ayant pas rejoint leur corps. S'il est vraisemblable que certains ont effectivement désertés sous la pression des événements ou des menaces dont eux-mêmes ou leurs familles ont pu être l'objet, il est tout aussi probable qu'un grand nombre a été purement et simplement éliminé, parce qu'ils avaient servi le drapeau français.

(4) - J.O. du 24 novembre 1963 page 2572

L'ACTION PARLEMENTAIRE

Le dossier des disparus en Algérie est désormais un dossier récurrent à l'Assemblée Nationale, où il ne passe pas une session sans qu'un parlementaire ne revienne à la charge pour demander où en est le dossier. C'est l'occasion, pour le ministère chargé de la réponse, de souligner le travail de SOLDIS, ce dont nous nous réjouissons pleinement, en remerciant les parlementaires qui interviennent ainsi.

Nous invitons tous nos adhérents à solliciter sur ce sujet leurs élus, afin que le dossier reste bien présent à l'esprit des responsables du Gouvernement.

Question n° 18035 de Monsieur Hervé PELLOIS (La République en Marche - Morbihan)

publiée au JO le 26/03/2019 page 2692

Réponse publiée au JO le 21/05/2019 page 4683

Texte de la question

Monsieur Hervé PELLOIS attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des armées, sur la question des disparus de la guerre d'Algérie. Lors du conflit algérien, reconnu comme guerre entre 1954 et 1962, et en opérations extérieures entre 1962 et 1964, des français et algériens, militaires et civils, ont été enlevés et portés disparus. Les associations réclament le droit de savoir ce qu'il est advenu de ces personnes pour permettre au deuil de s'accomplir. Un groupe de travail piloté par les services compétents du ministère des Moudjahidines et ceux du ministère français chargé de la défense a été mis en place afin de faciliter la recherche et l'échange d'informations pouvant permettre la localisation des sépultures des disparus. Ce groupe de travail, qui s'est réuni pour la première fois le 11 février 2016 à Alger, devait se réunir une seconde fois au début de l'année 2018, l'objectif étant de fixer définitivement la méthode selon laquelle les travaux de recherche des disparus pouvaient être concrètement engagés sur le terrain. Il lui demande si cette réunion a effectivement eu lieu et souhaiterait connaître l'avancée des travaux de recherche.

Texte de la réponse

Le groupe de travail, dont la première réunion s'est tenue à Alger début 2016 entre le ministère des Moudjahidines et le ministère des armées, n'a pas encore pu déboucher sur une nouvelle rencontre, malgré les efforts de l'ambassade de France et du ministère des armées. Si une réponse positive à court terme apparaissait probable fin 2018, le ministre des Moudjahidines s'étant déclaré très favorable à la poursuite du processus, cette annonce ne s'est pas encore concrétisée. De nouvelles dates vont être proposées dès que la situation le permettra. De son côté, le ministère des armées poursuit ses travaux pour être prêt à engager la démarche dans sa phase pratique le moment venu. Ainsi, il continue à soutenir les travaux engagés par l'association « Soldis » tendant à sécuriser la liste des disparus militaires français de ce conflit. Par ailleurs, début janvier, une réunion de travail a été organisée avec le comité international de la Croix-Rouge. Il en ressort une préoccupation commune de tout mettre en œuvre pour donner des réponses aux légitimes demandes des familles des disparus. Les échanges ont aussi porté sur les archives détenues par cet organisme sur cette période, afin de déterminer leur complémentarité avec celles détenues par le service historique de la défense. Néanmoins, les échanges d'excellente qualité n'ont pas permis de révéler de pistes foncièrement nouvelles.

**Merci aux élus qui demeurent attentifs
au dossier des disparus de la Guerre d'Algérie**

HOMMAGE à Jacques GOUJAT



Jacques GOUJAT, président fédéral des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre – Combattants d'Algérie Tunisie et Maroc (ACPG-CATM), est décédé le 20 mai 2019.

Avec lui disparaît un pilier du monde combattant qui voua sa vie au service de ses compagnons d'arme.

Après un service militaire effectué en Algérie où il fut cité à l'ordre de la Brigade et décoré de la Croix de la Valeur militaire, il consacra, parallèlement à ses activités professionnelles, 40 années de sa vie à la Fédération Nationale des ACPG-CATM comme secrétaire général, puis comme président.

Il fut ainsi de tous les combats pour faire valoir les droits des anciens d'AFN et c'est tout naturellement vers lui, à l'instigation de notre vice-président Jean-Claude LACOMBE, président des CATM de MONTIGNAC (24) que SOLDIS ALGERIE s'était tourné, au moment de sa création, en 2014, pour demander conseils et soutien. Etant la seule organisation combattante portant dans son appellation la mention de « prisonniers de guerre », la Fédération nous avait en effet semblé la mieux placée pour comprendre le problème soulevé.

Et c'est avec toute sa générosité, sa sagesse, son expérience et son amicale attention que Jacques GOUJAT accepta de s'engager à nos côtés, notamment en demandant à son vice-président, M. Hubert CHAZEAU, de représenter les CATM au sein du conseil d'administration de SOLDIS.

Nous avons ainsi toujours trouvé auprès de lui la meilleure écoute et nous perdons, avec lui, un tuteur bienveillant que nous regretterons, tout en sachant que nous trouverons auprès de son successeur, notre ami Hubert CHAZEAU, la même attention et le même intérêt pour notre action.



Félicitations à Hubert CHAZEAU



Après avoir assuré l'intérim de M. GOUJAT depuis le départ de celui-ci pour raison de santé, M. Hubert CHAZEAU a été élu, le 12 juin dernier, au cours de l'Assemblée générale de la Fédération nationale, président de celle-ci.

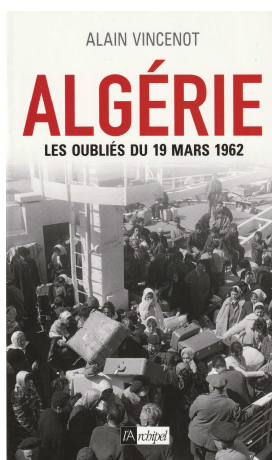
Nous lui adressons toutes nos félicitations et nous nous honorons de rappeler que M. CHAZEAU est engagé aux côtés de SOLDIS depuis la création de cette dernière. Membre de notre conseil d'administration, il a facilité nos activités en nous offrant la possibilité d'établir notre siège social au siège de l'Association départementale des CATM, à PERIGUEUX.

M. Hubert CHAZEAU est en effet Président Départemental ACPG-CATM de la Dordogne et occupe de nombreuses autres fonctions dans le département:

Président Association de Bergerac, Vice-Président de l'UDA, Membre de la Commission des Secours de l'ODAC 24. Appelé de la classe 56/2C, il a participé à la campagne d'Algérie de 1957 à 1959, au 5ème Régiment de Spahis Algériens, en Grande Kabylie et dans l'Ouarsenis.

Il est titulaire de la croix de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, de la croix du combattant, de la médaille de reconnaissance de la nation et de la médaille commémorative AFN.

Les oubliés du 19 mars 1962



Alain VINCENOT, journaliste et écrivain, est l'auteur de nombreux ouvrages dont, notamment en 2014 « Pieds-Noirs : les bernés de l'histoire ».

Désireux d'évoquer le triste sort des disparus, civils et militaires, il avait pris contact avec SOLDIS, il y a environ trois ans, pour savoir si nous disposions de témoignages à ce sujet.

Sur nos indications, il a ainsi rencontré quelques personnes qui ont contribué à la rédaction de son dernier livre : « Les oubliés du 19 mars 1962 », paru en début d'année 2019, aux Editions L'Archipel.

Retraçant, dans une première partie, les étapes du grand gâchis que fut la guerre d'Algérie, cet essai donne ensuite la parole aux proches de ceux qu'il appelle « les oubliés », qui se comptent par dizaines de milliers : civils disparus sans laisser de trace, harkis abandonnés par la France et exterminés, soldats tués ou enlevés après le fameux « cessez-le-feu » du 19 mars 1962.

Autant de souvenirs, douloureusement rapportés par les frères, les pères, les enfants, les amis de ceux que l'on a du mal à évoquer dans les sphères officielles, tant leur disparition dérange le discours officiel de l'époque.

On comprend mieux, en lisant ces témoignages, la douleur ressentie et toujours persistante.

C'est pour atténuer cette douleur que SOLDIS a entrepris de recenser tous les cas de disparition de militaires français au cours de la guerre d'Algérie, afin que leur souvenir demeure et empêche qu'ils meurent une seconde fois.

L'ouvrage d'Alain VINCENOT contribue également largement à cette démarche et, au nom de tous ces « oubliés », nous l'en remercions vivement.

Nous le remercions également de partager notre action, puisque M. Alain VINCENOT est devenu membre de SOLDIS.

ALGERIE, les oubliés du 19 mars 1962 Alain VINCENOT Editions de l'Archipel

A lire absolument



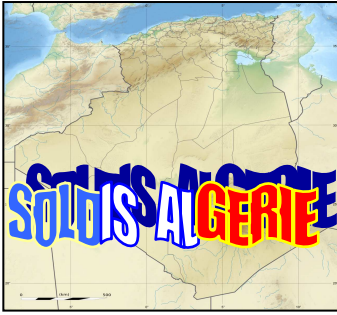
La France et son armée en Algérie 1830-1962 Découvrez la diversité, l'importance, la valeur et les traditions de l'armée d'Afrique qui a servi la France pendant plus de 130 ans. Certains régiments de l'armée d'aujourd'hui en sont les héritières et cultivent leurs traditions.

Numéro exceptionnel de 186 pages, illustré d'environ 200 documents, peut être commandé à l'ASAF par courrier (règlement par chèque ou virement), ou par internet (www.asafrance.fr) au prix de **10€**. Compte tenu du coût d'envoi postal, il est demandé à ceux qui le peuvent de contribuer aux frais de port.



Ce document, à la rédaction duquel notre président, le général HJ. FOURNIER a largement contribué, permet de replacer, de manière objective et complète, les principaux événements de la guerre d'Algérie dans leur contexte, en expliquant le rôle joué par l'Armée française (*et pas seulement par l'Armée d'Afrique*) tout au long de l'histoire de l'Algérie. A lire absolument pour tous ceux qui veulent connaître la vérité et comprendre le drame vécu par les militaires français.

A commander à ASAF 18 rue Vézelay 75 008 PARIS



LES ACTIVITES DE SOLDIS

Au cours du 1er semestre 2019, outre les recherches qui se sont poursuivies au Service Historique de la Défense à Vincennes et au Centre des Archives des personnels Militaires de Pau, SOLDIS a participé aux activités suivantes:

10 janvier : cérémonie à la Mosquée de Paris en hommage aux militaires français de confession musulmane morts pour la France

- 11 janvier**: signature de la convention avec le Souvenir Français pour la souscription du Monument des disparus.
- 14 février**: sur invitation du Directeur adjoint de l'ONAC, visite, en compagnie de l'historien J-J. JORDI, des archives du Service Central des Rapatriés, qui sont entreposées à PERIGUEUX.
- 27 mars**: présentation de l'Association SOLDIS lors de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Parachutistes (FNAP), qui s'est tenue à Carcassonne.
- 28 mars**: participation, à Paris, au Groupe de travail chargé de la mise à jour des listes nominatives du Monument du Quai BRANLY.
- 30 mars**: à Périgueux, participation au Congrès départemental des CATM de Dordogne et présentation du projet de monument des disparus.
- 1er avril**: à Paris, participation à une réunion de travail des historiens du G.R.F.D.A.
- 2 avril**: à Paris, réunion de mise au point des modalités de la souscription pour le monument des disparus avec les représentants du Conseil d'administration du Souvenir Français.
- 3 avril**: présentation de SOLDIS aux membres de la délégation ASAF de Charente, à Angoulême.
- 24 avril**, participation, à Paris, à la réunion des associations affiliées à l'UNC.
recherches de Jugements déclaratifs de décès aux Archives de la Ville de Paris
rendez-vous avec Mme Sylvia SKORIC, nouvelle conseillère de la Secrétaire d'Etat aux A.C.
- 25 avril**: à Vincennes, entretien avec M. LAUGEAY, directeur du Service Historique de la Défense.
- 3 juin**: réunion de travail au Cabinet de la Secrétaire d'Etat aux A.C.
- 22 juin**: présentation de SOLDIS au Congrès national de l'UNC, à SAINT-MALO.
- 5 juillet** : à Paris, participation aux cérémonies commémorant le massacre d'Oran
(représentation par le Professeur Jean MONNERET)



L'UNC soutient SOLDIS

Le 7 janvier 2019, à l'occasion de ses vœux, le général SAINT-MACARY, président de l'Union Nationale des Combattants s'est déclaré ouvert à une éventuelle coopération « *avec d'anciens adversaires plutôt qu'à une repentance stérile ou la réhabilitation de ceux qui ont trahi leur pays* ». Dans ce cadre, il s'est interrogé sur la possibilité d'envisager des rencontres avec l'adversaire d'hier « *en vue de faire des recherches sur les disparus encore pleurés par des familles des deux côtés* ».

SOLDIS ne peut qu'approuver ce point de vue qui, à l'instar de ce qui s'est passé par exemple pour l'armée américaine à l'issue de la guerre du Viet-Nam, permettrait de créer une structure franco-algérienne de dialogue et de concertation mutuelle, permettant d'effectuer des recherches communes dans les archives et sur le terrain.

SOLDIS remercie l'UNC qui, une nouvelle fois, est à la pointe du combat pour la mémoire des disparus. La preuve en a été également apportée lors de son dernier Congrès, à Saint-Malo, où le sujet a été largement évoqué, notamment en présence de Mme la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Celle-ci a précisé que les relations avec l'Algérie sur ce sujet (comme sur d'autres) étaient actuellement suspendues, du fait de la situation politique de ce pays.

**COTISATION
ANNUELLE**

**Individuel : 10 euros
Association locale: 30 euros
Association nationale : 100 euros**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOLDIS

A la suite de la signature d'une convention avec le SOUVENIR FRANCAIS pour le recueil de la souscription en faveur du Monument des Disparus, SOLDIS ALGERIE a proposé au Souvenir Français d'être représenté au sein de son conseil d'administration, afin de faciliter les relations et le suivi de la souscription.

C'est ainsi que le Souvenir Français a désigné comme administrateur de SOLDIS l'un de ses vice-présidents, le général de corps aérien Pascal VINCHON, auquel nous souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.



Le général de corps aérien (2s) **Pascal VINCHON** est né à Nîmes (Gard) le 14 décembre 1953. Son père, le lieutenant Philippe Vinchon, est Mort pour la France en Algérie le 4 janvier 1955.

Suivant une vocation militaire très précoce, Pascal Vinchon s'engage dans l'armée de terre au Collège militaire de Saint Cyr l'Ecole puis intègre l'Ecole de l'air en 1973. Breveté pilote de chasse en 1976, il passe 36 ans dans l'armée de l'air y connaissant deux orientations :

- les opérations, il a commandé une escadrille de Jaguar, un escadron de Mirage F1C, une escadre de Mirage 2000 et III E ; effectué 63 missions de guerre au-dessus de la Mauritanie et du Tchad ; commandé la cellule interarmées de crise ex-Yougoslavie de l'état-major des armées ;
- les relations internationales, diplômé de l'école de guerre des USA, il a été conseiller militaire du représentant de la France au Conseil de sécurité, sous-directeur Europe-Alliance à la délégation aux affaires stratégiques, attaché de défense à Washington et représentant militaire de la France à l'OTAN.

Depuis 2010, il est consultant indépendant. Il est marié et père de quatre enfants.

Il a été élu au Conseil d'administration du Souvenir Français en 2013 et vice-président depuis 2016. Il représente le Souvenir Français au Conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

COMPOSITION DU C.A.

Henry-Jean FOURNIER, officier général en 2ème section, (président)

Jean-Claude LACOMBE, retraité de la fonction territoriale, A.C. d'AFN, (vice-président)

Bernard LABORIE, notaire honoraire (trésorier)

Nicole JARRY, retraitée (secrétaire)

Oswald CALEGARI, retraité de l'Education nationale, AC. d'AFN, vice-président de l'UNC représentant l'UNC

Hubert CHAZEAU, retraité, AC d'AFN, président national de la FNCPG-CATPM, représentant la FNCPG-CATM

Jean-François PICHERAL, médecin, ancien sénateur, A.C. d'AFN, représentant la Fédération Maginot

Pascal VINCHON, officier général en 2ème section, vice-président du Souvenir Français

Des témoignages qui nous encouragent

Je souhaite beaucoup de persévérance à l'ensemble des membres de SOLDIS qui s'investissent dans les actions de recherche et l'élaboration de la liste des disparus.

Jean LE MERRE, frère du lieutenant François LE MERRE, porté disparu le 24 avril 1962

J'ai été très émue de voir la photo de mon ex-mari Jean-Claude GARDIN disparu le 5 juillet 1962 à Oran. Je vois que les soldats disparus n'ont pas été oubliés.

Mme PICHON Anne-Marie, veuve du sergent GARDIN, enlevé le 5 juillet 1962

« Bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis la disparition de mon frère Claude en Algérie, l'évocation de ces moments tragiques fait, encore aujourd'hui, ressurgir en moi une bien douloureuse émotion.. J'aurai toujours devant les yeux l'image de ma mère, veuve depuis tout juste 2 ans, chancelante et le visage livide, apprenant en direct à la radio aux informations de 13 h que nous écoutions ce vendredi saint de mars 1956, l'enlèvement de son fils (cité par ses nom, prénom, grade et lieu de son affectation).

Il n'est jamais revenu. »

Mme Marie-Jeanne BABUT-GUILLEMOT

(soeur du Médecin-Lieutenant Claude GUILLEMOT, enlevé le 29 mars 1956)

Pourquoi un nouveau monument ?

L'association SOLDIS ALGERIE a signé en janvier dernier une convention avec le Souvenir Français, pour organiser une souscription destinée au recueil des fonds nécessaires pour ériger un monument spécifiquement dédié à la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie.

Pourquoi un nouveau monument, alors que ces disparus sont souvent inclus dans les listes de soldats morts pour la France figurant sur les monuments aux morts, sur les monuments départementaux élevés à la mémoire des combattants d'AFN ou sur le mémorial du Quai Branly ?

Tout simplement parce que ces soldats, oubliés par la Nation, ne sont pas morts comme les autres et méritent, eux et leurs familles, une reconnaissance spécifique. Mais aussi parce qu'ils n'ont jamais eu de tombeau et que leurs familles, leurs amis sont privés d'un lieu où se recueillir.

Parmi les séquelles de la guerre d'Algérie, le cas des militaires portés disparus est l'une de celles qui ont le plus de mal à cicatiser, car ceux qui les pleurent n'ont jamais pu faire complètement leur deuil. Notamment parce que les corps de ces malheureux ne leur ont jamais été rendus.

Et non seulement ils ne peuvent pas se rassembler autour de leurs tombes, mais ils n'ont même jamais su comment ils avaient disparu, tant les responsables de cette époque ont voulu occulter le problème.

C'est en grande partie en raison de cette absence de corps que réside la souffrance des familles et des compagnons d'arme des disparus. Car notre société occidentale, dont la culture est d'essence judéo-chrétienne, a besoin de se recueillir autour de l'enveloppe corporelle des morts. L'absence de celle-ci crée un vide qui ne peut être comblé par la seule pensée. La fréquentation de nos cimetières lors de certaines fêtes religieuses en apporte la preuve.

Sur un plan plus laïc, les rassemblements d'anciens combattants autour des monuments « aux morts » font appel au même besoin de se réunir, physiquement, autour d'un objet qui matérialise le souvenir.

C'est pourquoi l'association SOLDIS ALGERIE, qui s'est constituée pour établir la liste nominative exacte et complète des militaires français portés disparus en Algérie, s'est aussi donné pour objectif de réaliser un monument à la mémoire de ces soldats français abandonnés et oubliés au point que l'on ne connaît pas de façon certaine et complète leurs noms.

Un monument qui les réunira, en un lieu qui reste à définir, en leur offrant la sépulture qu'ils n'ont pas eue et que leur sacrifice mérite.

Un monument qui, en matérialisant le souvenir, permettra aux familles de venir s'y recueillir, aux côtés de leurs compagnons d'arme, revenus sans eux de cette terre africaine.

Un monument enfin qui rappellera leur mémoire et témoignera de la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qu'elle a envoyés au combat et qu'elle n'a pas pu rendre à leurs familles, même morts.

C'est pourquoi il est juste et nécessaire que cette **réparation morale** soit le fruit d'une grande souscription de toute la nation, permettant à tous de participer, chacun selon ses moyens. Même en limitant le don de chacun à un euro symbolique, les centaines de milliers d'anciens combattants d'AFN qui ont gardé le souvenir de leurs camarades auront sûrement à cœur de participer à cette œuvre de mémoire et permettront ainsi de réunir les fonds nécessaires.

Ces dons individuels peuvent être adressés soit par les amicales qui les rassembleront, soit directement par chacun à l'association du SOUVENIR FRANÇAIS qui délivrera les reçus fiscaux correspondants.

(chèque à l'ordre du **SOUVENIR FRANÇAIS**
en précisant **MONUMENT SOLDIS**)

La FNAM aide SOLDIS



La Fédération Nationale André Maginot (FNAM) a apporté une aide financière significative à SOLDIS au titre de l'année 2019 (2 000 euros). Cette somme permettra notamment d'effectuer les premières études pour la réalisation du monument des Disparus.

POURQUOI LE SOUVENIR FRANCAIS ?



Parce qu'il est dans sa nature même de se souvenir.

Parce qu'il est dans sa mission d'entretenir de rénover, voire d'ériger des monuments commémoratifs.

Parce qu'en sa qualité d'association nationale reconnue d'utilité publique, il peut délivrer des reçus fiscaux aux donateurs et permettre de bénéficier d'une exonération de TVA pour la construction du monument.

Enfin, parce qu'il possède une administration et du personnel en mesure de gérer le recueil des fonds, en offrant aux donateurs toutes les garanties nécessaires.

Souscription pour le monument des disparus

BON DE SOUSCRIPTION

(à adresser à SOUVENIR FRANÇAIS 20 rue Eugène Flachat 75 017 PARIS)

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

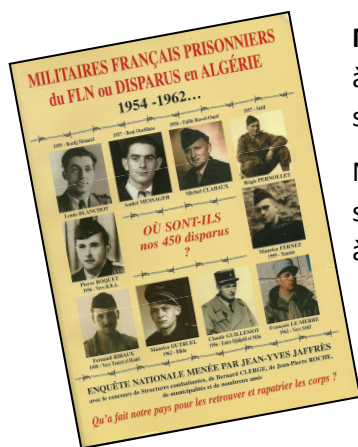
Tél.....Mail.....

Je déclare :

- souscrire au projet de monument à la mémoire des militaires portés disparus en Algérie
- joindre un chèque d'un montant deeuros à l'ordre de **SOUVENIR FRANÇAIS – Monument SOLDIS**
- avoir noté que, dans le cas où le projet ne pourrait pas être réalisé, mon don sera conservé par le SOUVENIR FRANÇAIS pour l'entretien des tombes de militaires français inhumés en Algérie.
- demander à recevoir un reçu fiscal

à, le.....
(signature)

Un livre sur les Militaires disparus



M. Jean-Yves JAFFRES, vice-président d'honneur de SOLDIS, a eu la générosité d'offrir à l'Association un lot d'une trentaine d'exemplaires de son ouvrage consacré aux prisonniers et aux militaires portés disparus en Algérie.

Nous le remercions vivement de sa générosité et nous tenons ces ouvrages à la disposition de ceux qui souhaiteraient l'acquérir, à l'aide du bon de commande ci-dessous, à adresser à SOLDIS ALGERIE, 15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

BON DE COMMANDE

NomPrénom.....

Adresse

commandeexemplaires du livre de J.-Y. JAFFRES (20 € + 10 € Port par livre)

et joint un chèque de (.....x 20 € +x 10 €) total =euros

à l'ordre de SOLDIS ALGERIE.

Date et signature



Le général Henry-Jean FOURNIER
(ici en conversation avec Mme DARRIEUSSECQ)
à l'occasion du 91ème Congrès national de l'U.N.C.
le 21 juin 2019, à SAINT-MALO



Association SOLDIS ALGERIE
Association Nationale pour la Mémoire
des militaires français portés disparus en Algérie
15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX
Tél. 05.53.53.12.42
Courriel: soldis.algerie@orange.fr
SIRET 809 582 646 00018